

➤ **Renseignement de l'enfant :**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Age (**Minimum 6 ans**) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

L'enfant est-il assuré ? Oui Non

Assurance & N° de Police : _____

Traitement médical : Oui Non

Restrictions alimentaires : Oui Non **Sont-elles**

médicales ? Oui Non

Si oui, merci de nous fournir le PAI ainsi que le certificat médical si traitement médical ou allergie(s) alimentaire(s)

Piscine (Cochez la réponse correspondante) :

1 : A peur de l'eau 2 : Met la tête sous l'eau 3 : Sait flotter 4 : Maîtrise une nage

J'autorise/Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la prise de vue de mon enfant et sa diffusion

Documents à joindre au présent formulaire :

- Formulaire PAI dûment complété (si nécessaire)
- Photocopie du carnet de santé + Certificat Médical
- Ordonnance médicale (si traitement médical et/ou allergie(s) alimentaire(s) **Je m'engage à fournir l'ensemble des documents avant le début des activités.**

➤ **Responsable(s) de l'enfant :**

Nom & Prénom du/des responsables :

_____ N° Tel :

_____ Mail : _____

Nom & Prénom du/des responsables :

N° Tel : _____ Mail :

• **Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant :**

1. Nom & Prénom : _____

N° Tel : _____

2. Nom & Prénom : _____

N° Tel : _____

Si autre personne que les responsables légaux, merci de nous faire parvenir une pièce d'identité.

➤ **Tarifs**

1 JOUR	A PARTIR DE 3 JOURS	A PARTIR DE 5 JOURS ET +
49 EUROS	47€/JOUR	45€/JOUR

★ **COCHEZ LA/LES JOURNÉE(S) OÙ VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT :**

- | | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Semaine 1 : | Semaine 2 : | Semaine 3 : | Semaine 4 : | Semaine 5 : | Semaine 6 : |
| <input type="checkbox"/> Lundi 7 | <input type="checkbox"/> Mardi 15 | <input type="checkbox"/> Lundi 21 | <input type="checkbox"/> Lundi 28 | <input type="checkbox"/> Lundi 4 | <input type="checkbox"/> Lundi 11 |
| <input type="checkbox"/> Mardi 8 | <input type="checkbox"/> Mercredi 16 | <input type="checkbox"/> Mardi 22 | <input type="checkbox"/> Mardi 29 | <input type="checkbox"/> Mardi 5 | <input type="checkbox"/> Mardi 12 |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 9 | <input type="checkbox"/> Jeudi 17 | <input type="checkbox"/> Mercredi 23 | <input type="checkbox"/> Mercredi 30 | <input type="checkbox"/> Mercredi 6 | <input type="checkbox"/> Mercredi 13 |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 10 | <input type="checkbox"/> Vendredi 18 | <input type="checkbox"/> Jeudi 24 | <input type="checkbox"/> Jeudi 31 | <input type="checkbox"/> Jeudi 7 | |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 11 | <input type="checkbox"/> Vendredi 25 | <input type="checkbox"/> Vendredi 01/08 | <input type="checkbox"/> Vendredi 8 | <input type="checkbox"/> jeudi 14 | |

Nombre de jour cochés : _____

Montant à régler : _____

- Autorise mon enfant à participer à l'atelier Henné
 Autorise mon enfant à participer à la sortie

➤ **Mode de paiement :**

- Espèces : _____
 CB : 1. _____ 2. _____ 3. _____
 CHQ : 1. _____ Banque : _____ Le ___/___/___
 2. _____ Banque : _____ Le ___/___/___
 3. _____ Banque : _____ Le ___/___/___

Liste d'effets obligatoires par enfant :

- 1 tenue de sport + chaussures
- 1 maillot de bain + serviette
- 1 casquette
- 1 bouteille d'eau
- 1 élastique pour attacher les cheveux
- 1 paire de savates
- 1 tenue de rechange

Je certifie avoir pris connaissance des CGV figurant au dos de ce formulaire.

Je certifie, que mon enfant n'a pas eu de nouvelles allergies alimentaires, qu'il n'a pas de PAI et qu'il n'a aucun traitement en cours depuis ma première déclaration.

Date : ____/____/2025

Signature du parent :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EKWALIS

PRESTATIONS « MARMAILLES »

Exemplaire adhérent joint au contrat d'adhésion

I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre la société EKWALIS et l'adhérent, et font partie intégrante du contrat souscrit.

Toute inscription et recours aux prestations délivrées par EKWALIS implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par EKWALIS.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes CGV, et les accepter sans restriction ni réserve.

II SERVICES

Les prestations proposées par le Centre EKWALIS sont les suivantes :

- Cours de Natation : Les cours sont pris en charge par un prestataire extérieur diplômé et expérimenté. La capacité d'accueil de chaque groupe est de 6 enfants minimum et 8 enfants maximum. *
- Cours Multisport : Les cours sont pris en charge par un prestataire extérieur diplômé et expérimenté. La capacité d'accueil de chaque groupe est de 8 enfants minimum et 12 enfants maximum. *
- Cours Dance Kids : Les cours sont pris en charge par un prestataire extérieur diplômé et expérimenté. La capacité d'accueil de chaque groupe est de 8 enfants minimum et 12 enfants maximum. *
- Mercredi récréatif & Vacances Marmailles : Les prestations sont exécutées par un salarié d'EKWALIS ou/et par un prestataire extérieur. La prise en charge des enfants est faite par une personne diplômée et expérimentée. Capacité d'accueil maximale : 23 enfants en fonction du nombre d'animateurs disponibles. Les enfants sont pris en charge à compter de 7 heures le matin jusqu'au soir 17 heures. * Dans le cas d'une séance annulée, elle est reportée à une date ultérieure fixée par le Centre EKWALIS. Le client ne pourra choisir une autre prestation en compensation d'une séance annulée ou reportée. De plus si la capacité minimale d'enfants n'est pas atteinte, EKWALIS se réserve le droit d'annuler la prestation et de rembourser au prorata ou l'intégralité du prix de la prestation choisie.

L'inscription définitive aux activités s'effectue une fois les formalités suivantes remplies :

- Retour du formulaire d'inscription et des CGV signés
- Paiement des frais d'inscription s'il y en a
- Remise d'une attestation d'assurance responsabilité civile
- Paiement en totalité de la prestation choisie
- Remise du projet d'accueil individualisé (PAI) si nécessaire et d'un Certificat Médical pour toute restriction alimentaire médicale ou pathologie
- Photocopie du carnet de vaccination à jour pour les mercredis récréatifs, et les vacances marmailles
- Pour l'Ecole de Natation/Multisport, fourniture d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive.

III ABSENCES ET RETARD

En cas d'absence justifiée (certificat médical) l'adhérent ne pourra prétendre à un remboursement mais pourra bénéficier d'un avoir pour la même prestation. Pour tout retard égal ou supérieur à 10 minutes lors de la récupération des enfants, EKWALIS se réserve le droit de facturer 5€ TTC supplémentaires par paliers de 5 minutes, à savoir :

DUREE DU RETARD	PENALITES
10 minutes	5 €
15 minutes	10€
20 minutes	15€
25 minutes	20€
30 minutes	25€
35 minutes	30€

ETC

Si l'animateur constate des retards répétés mais toutefois inférieurs à 10 minutes dans la récupération des enfants, EKWALIS se réserve le droit de facturer une pénalité de 10€ TTC.

IV PRIX

Les tarifs indiqués sur les brochures tarifaires s'entendent toutes taxes comprises tenant compte de la TVA applicable au jour de l'inscription. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des services.

Les frais d'inscriptions sont applicables sauf en cas de renouvellement et peuvent être soumis à une offre commerciale en cas de double inscription.

V PAIEMENT DES PRESTATIONS

Le paiement pourra s'effectuer comme suit :

- Paiement de la totalité de la prestation par carte bancaire, chèque ou espèces ; - Paiement en 3 fois sans frais pour un montant supérieur à 150€ par carte bancaire ou chèque ;
 - Paiement en 6 fois sans frais pour un montant supérieur à 900€ par carte bancaire ou chèque.
- Tout chèque rejeté par l'organisme bancaire entraînera l'annulation immédiate de l'inscription, sans remboursement possible des précédents règlements encaissés.

VI ÉCOLES SPORTIVES

L'inscription aux écoles représente un engagement pour une durée de 6 mois ou d'une année à partir du mois d'Aout hors vacances scolaires de l'Académie de la Réunion. Les cours commenceront la première semaine de la rentrée scolaire (Académie de la Réunion).

Ils sont assurés par du personnel formé et diplômé. Les séances ont lieu le mercredi après-midi et/ou le samedi matin.

Seuls sont admis aux cours les enfants dont l'inscription est validée. Aucune réduction ou remboursement ne sera accordé en cas d'absence des enfants. EKWALIS offre une séance d'essai gratuite aux clients des écoles sportives.

L'assiduité aux cours est une condition importante de la progression des enfants. Pour le bien-être de tous, les enfants atteints de maladies contagieuses ou virales ne pourront participer aux activités.

Les absences prévisibles doivent être signalées le plus tôt possible à l'accueil ou à l'adresse électronique suivante : info@ekwalis.re en indiquant nom, prénom de l'enfant. Les enfants doivent être accompagnés par un de ses parents dans l'enceinte du Club et sera sous sa responsabilité jusqu'au moment où le coach viendra le récupérer. Aucun parent, aucun enfant n'est autorisé à attendre au bord du bassin pour l'école de Natation. Si un enfant est récupéré par une autre personne que l'un de ses représentants légaux, il devra justifier d'une autorisation signée de ces derniers.

La personne en charge des enfants peut exclure l'enfant de son cours si ce dernier n'a pas un comportement ou une attitude appropriée. Les parents de l'enfant exclu ne pourront prétendre à un remboursement des prestations.

VII MERCREDIS RÉCRÉATIFS & VACANCES MARMAILLES

Les enfants sont considérés comme encadrés par EKWALIS à partir du moment où ils rentrent dans l'espace enfant sans leur accompagnant et où l'animateur est présent. Pendant les mercredis récréatifs et les vacances marmailles, l'enfant est sous la responsabilité de l'intervenant et doit respecter ses consignes.

Pendant l'année, dans le cadre des prestations proposées par EKWALIS, des sorties en extérieur pourront être organisées. Une assurance responsabilité civile et « garantie individuelle accident » est exigée. Un enfant non assuré ne pourra participer à ce type de sortie, et en cas d'omission de cette assurance, aucun remboursement ou avoir ne pourra être effectué. Dans un souci d'organisation, si les parents ne souhaitent pas que leur enfant participe à la sortie, il ne pourra prétendre rester à EKWALIS. Les sorties peuvent être annulées en cas de manque de participants. Une autre activité sera alors prévue au sein même d'EKWALIS. Aucun remboursement ou avoir ne pourra cependant être effectué.

VIII LES ANNIVERSAIRES

La réservation de fêtes d'anniversaires se fait en contactant préalablement EKWALIS (sur place, par téléphone ou par voie électronique à l'adresse : info@ekwalis.re). Les anniversaires s'organisent sur des créneaux de 3h, le samedi de 14h00 à 17h00. La prestation anniversaire est réservée dès que l'acompte de 50% est versé à l'accueil. Le règlement se fait par carte bancaire, chèque ou espèces.

Le solde sera réglé le jour de la réalisation de la prestation anniversaire.

Lorsqu'une date d'anniversaire est définie, une partie de la structure est privatisée. Avant la date prévue de l'anniversaire un courriel récapitulatif est envoyé afin de valider les détails de l'anniversaire et valider le paiement de l'acompte.

Aucun acompte ne sera remboursé. En cas d'annulation ayant pour motif une raison médicale, l'anniversaire aura lieu à une date ultérieure. Aucun remboursement ne pourra être effectif sauf cas particulier.

IX FESTI & AUTRES ÉVÈNEMENTS MARMAILLES

La prestation se déroule durant trois heures consécutives, de manière généralement de 16h30 à 19h30 mais pouvant varier.

Toute réservation se fera uniquement lorsque le client se sera acquitté de la prestation. Sans paiement préalable, EKWALIS ne pourra procéder à une quelconque réservation. En cas d'inscription tardive, EKWALIS ne pourra être tenu responsable en cas d'allergie sur la collation proposée, et aucun remboursement/ou déduction ne pourra être sollicité.

Toutefois, le parent concerné, se verra vivement incité à vérifier la collation prévue par EKWALIS et si nécessaire devra apporter une collation correspondant aux restrictions alimentaires de son enfant.

X SOINS D'URGENCES & SÉCURITÉ

Une trousse de « premier secours » se trouve dans l'espace enfant de l'établissement pour les soins des plaies légères. Une trousse de secours est également constituée pour les sorties extérieures. En cas d'accident ou de malaise grave, les parents seront immédiatement informés. L'enfant sera évacué selon les modalités de premier secours (SAMU ou POMPIER : 15, 18 ou 112 pour les portables).

L'immeuble dans lequel se situent les locaux d'accueil des enfants répond aux normes de sécurité des Établissements Recevant du Public. Des exercices d'évacuation ont lieu durant l'année.

Les parents dont les enfants suivent un traitement médical ou ont une allergie alimentaire devront fournir à EKWALIS les justificatifs (PAI ou ordonnance médicale).

XI EFFETS PERSONNELS DES ENFANTS

Afin d'éviter tout désagrément, il est demandé à chaque adhérent (enfant et/ou parents) de veiller sur ses effets personnels et de ne pas apporter au sein de l'établissement d'objets de trop grande valeur.

XII DROIT A L'IMAGE

Le respect des règles relatives au droit à l'image nécessite que toute prise de vue fasse l'objet d'une autorisation préalable des parents du mineur. Le cas échéant, une demande d'autorisation vous sera soumise au cas par cas.

XIII FORCE MAJEURE OU MODIFICATION UNILATÉRALE DU PLANNING

La force majeure englobe les événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, confinement, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des parties.

Le client ne peut tenir responsable EKWALIS de l'inexécution de prestations en raison des événements de force majeure. En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre par écrit dans les meilleurs délais.

Date et signature précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »